



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 4 avril 2023 à 19h00.

Sont présents:

Siège #2 - Alexandre Talbot

Siège #3 - Sylvain Plante

Siège #4 - Sarah Pelletier

Siège #5 - Nathalie Leblanc

Siège #6 - Charles Martin

Est absent:

Siège #1 - Justin Allard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Félicitations à Justin Allard, conseiller, nouvellement papa d'un garçon, Jackson.

Félicitations à Philippe Habel, inspecteur en bâtiment, nouvellement papa d'une fille, Léane.

Félicitations à Mylène Allard pour le brunch servi le 26 mars un franc succès.

Nos pensées vont à M Normandin dans ces moments difficiles.

Joyeuses Pâques à tous.

2023-04-031

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Charles Martin et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ - SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023

5 - FINANCES

5.1 - AUTORISATION DE PAIEMENTS DES DÉBOURSÉES AU 31 MARS 2023

6 - LÉGISLATION

- 6.1 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-12 - SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE
- 6.2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-03
« RÈGLEMENT CONCERNANT LE DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE AINSI
QUE L'EMPIÈTEMENT AU-DESSUS DE LA VOIE DE CIRCULATION
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE »
- 6.3 - DÉNEIGEMENT PETIT 10E RANG
- 6.4 - PIQUETAGE POTEAUX ET HAUBAN ÉCLAIRAGE PUBLIQUE --RUE
LAMPRON

7 - VOIRIE

- 7.1 - LES REDEVANCES EN CARRIÈRES ET SABLIERES
- 7.2 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN
RÉSEAU ROUTIER (PAVL)

8 - RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1 - RAPPORT DU COMITÉ DES MAIRES DE LA MRC D'ARTHABASKA
- 8.2 - RAPPORT DES COMITÉS MUNICIPAUX

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-04-032

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2023 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

2023-04-033

4.1 - PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ - SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023

ATTENDU QUE l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

ATTENDU QUE le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habiletés sans attente de rémunération;

ATTENDU QUE l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux;

ATTENDU QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité seraient privés de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

ATTENDU QU'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

PAR CONSÉQUENT, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Sainte-Séraphine, je, David Vincent, maire, proclame par la présente que la semaine du 16 au 22 avril sera dédiée "Semaine de l'action bénévole" dans notre municipalité en 2023.

DE PLUS, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Proclamé le 4 mars 2023

David Vincent

5 - FINANCES

2023-04-034

5.1 - AUTORISATION DE PAIEMENTS DES DÉBOURSÉES AU 31 MARS 2023

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 5 du mois d'avril 2023

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

6 - LÉGISLATION

6.1 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-12 - SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

Considérant la tenue du registre d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Considérant le nombre de signatures suffisant, un scrutin référendaire doit être tenu;

il est proposé par Alexandre Talbot

et secondé par Nathalie Leblanc

Que le conseil arrête la procédure du règlement d'emprunt # 2022-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-035

6.2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-03 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE AINSI QUE L'EMPIÈTEMENT AU-DESSUS DE LA VOIE DE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE »

Avis de motion du règlement # 2023-03 « Règlement concernant le déblaiement de la neige ainsi que l'empiètement de branche d'arbre au-dessus de la voie de circulation »

Je, soussignée, Sylvain Plante, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2023-03 ayant pour objectif de régir le déblaiement de neige ainsi que l'empiètement

de branche d'arbre au-dessus des voies de circulation sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Sylvain Plante,
Conseiller

2023-04-036

6.3 - DÉNEIGEMENT PETIT 10E RANG

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Dufresne a déposé une demande afin que la municipalité de Sainte-Séraphine déneige minimalement le petit 10^e Rang jusqu'à la propriété du 131, Petit 10^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris en considération les nombreux arguments et les nombreux courriels de monsieur Dufresne;

CONSIDÉRANT QUE le petit 10^e Rang est considéré comme un chemin forestier et que l'entretien du chemin est minimal;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt Aristide Brousseau et Fils Ltée. contre la Ville de Percé confirme définitivement que les municipalités disposent bel et bien du pouvoir de ne pas entretenir un chemin en hiver, et ce, même si les propriétaires payent des taxes;

CONSIDÉRANT le risque d'enlèvement des équipements de déneigement, les risques de bris d'équipement, l'absence de rond de virage municipal ainsi que la faible largeur du chemin;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires étaient en connaissance de cause lorsqu'ils ont acheté la propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette décision est définitive;

Il est proposé par Charles Martin

Secondé par Sylvain Plante

Et est résolu de refuser la demande et de conserver le statu quo pour la question du déneigement du petit 10^e Rang.

ADOPTÉE

2023-04-037

6.4 - PIQUETAGE POTEAUX ET HAUBAN ÉCLAIRAGE PUBLIQUE --RUE LAMPRON

Soumission pour la préparation des descriptions techniques et les piquetages requis par H-Q seraient les suivants :

Première parcelle= 675\$

Parcelle additionnel=235\$

-J'estime entre 3 ou 4 parcelles, donc 675\$+3X235« \$=705\$ Maximum

-Piquetage Terrain poteaux et hauban= 775\$

Il est proposé par Alexandre Talbot
Appuyé par Sylvain Plante

Et résolu d'accepter les montants ci-haut mentionnés.

7 - VOIRIE

2023-04-038

7.1 - LES REDEVANCES EN CARRIÈRES ET SABLIERES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des redevances en carrières et sablières pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation d'intégrer ce montant dans les chemins municipaux;

Il est proposé par: Sarah Pelletier

Et appuyé par: Charles Martin

QUE le montant reçu en carrières et sablières sera appliqué dans les travaux du 13e rang.

ADOPTÉE

2023-04-039

7.2 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER (PAVL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 108 567,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Charles Martin, appuyé par Sylvain Plante, il est unanimement résolu que la municipalité de Séraphine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau routier.

ADOPTÉ

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - RAPPORT DU COMITÉ DES MAIRES DE LA MRC D'ARTHABASKA

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question ...

- Un mandat a été donné à un comité concernant le projet éolien, plusieurs réunions ont eu lieu et auront lieu.

8.2 - RAPPORT DES COMITÉS MUNICIPAUX

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Rien à signaler

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho: Samedi 8 avril à 10h une chasse aux

cocos aura lieu à la bibliothèque, bienvenue à tous les enfants.

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 16 et terminée à 20 h 15.

2023-04-040

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15, il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière